

Le Monde

pour **Direct Matin**

Nuisances. L'interdiction de fumer dans les lieux publics aurait eu pour conséquence d'accroître les nuisances sonores dans la rue. Cette dernière serait devenue une pièce annexe des débits de boisson et des «boîtes de nuit». Explications.

Bruit : les «lève-tôt» contre les «couche-tard»

La bataille du bruit fait rage. En novembre dernier, le monde de la nuit parisienne se plaignait de «mourir en silence» dans une pétition adressée à plusieurs ministres ainsi qu'aux élus de Paris et de l'Île-de-France. En janvier, dix associations parisiennes de riverains se regroupaient au sein d'un réseau, «Vivre Paris», pour mieux se défendre contre les nuisances sonores. La chambre des huissiers de justice de la capitale vient de médiatiser la création récente d'un service de nuit (0811 112 131) destiné notamment à faire des constats de tapage.

Côté couche-tard comme côté lève-tôt, on est d'accord sur un seul point : la situation s'est dégradée avec l'entrée en vigueur, en janvier 2008, de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Nombre d'établissements n'ayant pas investi dans un fumoir, les clients sortent en «griller une» dans la rue, qui devient une pièce annexe de l'établissement. De plus, les bruits de musique intérieurs, notamment les basses, autrefois canalisées, sortent chaque fois que la porte s'ouvre, faute de sas ou de doubles portes. Le Conseil national du bruit, instance de concertation et de proposition placée auprès du ministre de l'Ecologie, et présidée par un élu UMP, Eric Diard, s'est saisi de cette question, hier. «Il n'y a pas besoin de faire du tapage pour être gênant», constate le docteur Philippe Ritter, qui préside le groupe de travail sur les bruits de voisinage, créé il y a un an. «Six personnes alcoolisées, dont les émissions sonores augmentent, dans une rue en forme de canyon, peuvent gêner celles qui essaient de dormir au-dessus...», précise-t-il.

Le Conseil national du bruit pourrait «promouvoir l'installation de fumoirs», dont le coût va de 5 000 euros à 10 000 euros. «Nous allons aussi réfléchir à la meilleure manière de motiver les professionnels pour qu'ils assurent le calme hors de leur établissement», ajoute-t-il. Le Conseil va aussi réfléchir à l'urbanisme des villes : «Faut-il prévoir des quartiers réservés au bruit, comme cela s'est fait à Rhodes [Grèce], où le vieux port est devenu le territoire des Allemands et autres populations nordiques ?», demande Philippe Ritter.

«Mais nous voudrions surtout changer les compor-

«Faut-il prévoir des quartiers réservés au bruit, comme cela s'est fait à Rhodes [Grèce] ?»

Conseil national du bruit



Avec l'interdiction de fumer dans les établissements, nombre de clients vont dans la rue le temps d'une cigarette.

tements de notre société individualiste, afin que le fêtard se préoccupe de l'infirmière qui doit être à 6 heures au bloc opératoire... Les pédopsychiatres que nous avons interviewés nous disent que cette éducation doit se faire très tôt, avant l'âge de 3 ans : il faut apprendre à l'enfant à ne pas crier lorsqu'il entre dans un immeuble», ajoute le médecin.

De son côté, Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Île-de-France, association créée en 2004 à l'initiative de la région, cherche aussi des solutions, de concert avec Technopol. Cette association, à l'origine de la pétition, réclame ainsi «un zonage des quartiers festifs» avec un «statut juridique spécial».

Elle va expérimenter la pose de sonomètres visuels dans quatre endroits de la capitale (Buttes-Chaumont, rue Amelot, rue Montorgueil et quai François-Mauriac). «Lorsque le bruit dépasse les 80 décibels, le sonomètre vire au rouge, et les gens sont censés baisser le ton», explique sa directrice, Fanny Mietlicki. Le sonomètre coûte seulement 500 euros, mais lorsqu'il est équipé d'une mémoire,

il faut compter de 3 000 euros à 6 000 euros. Le docteur Ritter est sceptique : «Certains ne vont-ils pas le faire passer au rouge pour s'amuser ?»

Par ailleurs, la mairie de Paris va organiser des «Etats généraux de la nuit», à l'Hôtel de Ville, les 12 et 13 novembre. Le président du groupe communiste, lan Brossat, plus proche des établissements nocturnes que des riverains, a obtenu à cette fin le déblocage de 30 000 euros. «L'argent va financer des études sur la nuit reposée, la nuit festive et la nuit travaillée, qui sont toutes trois légitimes», indique Mao Peninou, adjoint au maire, chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers, et du bureau des temps, qui a repris le dossier... L'élus socialiste souligne le fait que «les activités nocturnes ont revalorisé l'immobilier de certains quartiers populaires et apporté de la sécurité». «Je ne pense pas qu'il faille réserver des quartiers aux bureaux et à la fête, car je crois à la mixité sociale qui vient de la mixité des usages», dit-il. Il pourrait proposer la création d'un service de médiation nocturne, qui se déplacerait quand il y aurait des nuisances. •

Rafaële Rivais

**CET APRÈS-MIDI
DANS**

Le Monde

**QUEL GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE
FAUT-IL POUR L'EUROPE ?**